



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT ET D'ÉVALUATION UTILISÉ AU SEIN DE L'ÉCOLE DE CONDUITE ET DE LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Plusieurs phases d'évaluation sont prévues tout au long du parcours de formation notamment dans le cadre du permis B. Tout d'abord, l'évaluation d'entrée en formation permettant notamment de déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaires avant la présentation à l'examen pratique du permis de conduire. Celle-ci s'effectue s'obligatoirement en présence d'un enseignant à l'aide d'une fiche d'évaluation.

Pour estimer le coût de votre permis au plus juste, nos compétences et nos outils permettent d'évaluer vos prérequis, votre expérience vécue en tant qu'usager de la route, votre motivation, vos compétences psychomotrices et cognitives.

Cette évaluation, réalisée en présentiel, permet de vous proposer un parcours de formation adapté à vos besoins accompagné d'une proposition chiffrée.

Nous disposons de deux méthodes d'évaluation :

→ Deux méthodes sous la responsabilité d'un enseignant diplômé :

- En véhicule
- Sur simulateur (dans nos agences de Jarny et Auboué)
- La durée de l'évaluation varie entre 45 minutes et une heure.



Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève

① Renseignements d'ordre général

Nom : .

Prénom

Date de naissance

Nationalité : française

Test de la vue effectué : ☐ Oui ☒ Non

Observations :

② Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite	★	★	★	★	★
Connaissance du véhicule	★	★	★	★	★
Attitude à l'égard de la sécurité	★	★	★	★	★
Habiletés	★	★	★	★	★
Compréhension / Mémoire	★	★	★	★	★
Observation / Perception	★	★	★	★	★
Emotivité	★	★	★	★	★



③ Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

Proposition heures pratiques : 33 heures

Date : 18-07-2024

Proposition acceptée : ☐ Oui ☐ Non

Proposition retenue : 33 heures

Formateur: LANOIR LUCIEN

N° d'autorisation: A2005400110

Cachet de l'auto-école

OMEGA PERMIS

39 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

54800, JARNY

0382206544

Agrément: E2205400020 - SIRET: 90857480900012

Signature du formateur

Signature des parents (pour mineurs)

Signature de l'élève

**OMEGA PERMIS SASU**

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART - FICHE ÉLÈVE**1. Renseignements d'ordre général**

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse : Tél. : [] [] [] [] [] []
Niveau scolaire : Profession : Nationalité :
Acuité visuelle : œil Droit / 10 œil Gauche : / 10 Correction : oui ☐ non ☐
Incompatibilités : Visite Médicale : oui ☐ non ☐

2. Expérience de la conduite

Permis :	Conduite auto :	Avec qui ? :	Où (sauf auto-école) ? :	Si pas auto :
B1 ☐	jamais ☐	amis ☐	ville ☐	vélo ☐
AM ☐	- de 5 h. ☐	parents ☐	route ☐	cyclo ☐
A1 ☐	+ de 5 h. ☐	auto-école ☐	chemin ☐	moto ☐
Date :				autre véhicule ☐

3. Connaissance du véhicule

Direction : non ☐ oui ☐ Embrayage : non ☐ oui ☐
Boîte de vitesses : non ☐ oui ☐ Freinage : non ☐ oui ☐

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code ☐
Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face ☐
L'apprentissage est une nécessité : ☐
Réal désir d'apprendre à conduire : ☐

5. Habiletés

	F	S	B
Installation au poste de conduite	☐	☐	☐
Démarrage arrêt	☐	☐	☐
Manipulation du volant	☐	☐	☐

6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	☐	☐	☐
Mémoire	☐	☐	☐

7. Perception

	F	S	B		F	S	B
Trajectoire	☐	☐	☐	Orientation	☐	☐	☐
Observation	☐	☐	☐	F1	☐		☐
				Regard F2	☐		
				F3	☐		

8. Émotivité

	F	S	B		F	S	B
En général	☐	☐	☐	Crispation	☐	☐	☐

9. Résultat de l'évaluation

	Total +	Total -	résultat final
Total des résultats partiels :	☐	☐	☐

10. Proposition : volume de formation prévisionnel

Théorie Heures Pratique Heures
Proposition acceptée : ☐ oui ☐ non Proposition retenue : théorie H. pratique H.

Fait à : Le : Nom de l'enseignant : N° d'autorisation d'enseigner :

Signatures :

Enseignant :

Élève :

Représentant (pour les mineurs) :



PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT

Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau afin de vous proposer un parcours de formation « sur mesure ». Il en est de même pour les candidats provenant d'une autre auto-école ayant déjà débuter sa formation pratique



EVALUATION DE POSITIONNEMENT A L'ENTREE DE FORMATION

Cette évaluation de positionnement est valable pour les élèves ayant déjà commencés leur formation un autre établissement

ment, mais aussi pour les personnes ayant eu une annulation de permis, ainsi que pour les personnes ayant obtenus le permis dans un pays étranger.

1) RENSEIGNEMENT D'ORDRE GENERAL

NOM : PRENOM : Date Naissance :

ADRESSE : N° DE TELEPHONE

NIVEAU SCOLAIRE / PROFESSION :

CORRECTION VISUEL OUI / NON VISITE MEDICAL OUI/NON INCOMPTABILITE.....

2) EXPERIENCE DE LA CONDUITE

ETG : OUI / NON Date :

Conduite auto : OUI/NON Si oui, combien d'heure Quand ?

Présentation à l'examen du permis : OUI / NON Si OUI, B.....

Motif échec, le cas échéant

3) EVALUATION DES ACQUIS PRATIQUES

POINTS POSITIF / ACQUIS	POINT A TRAVAILLER / BESOIN EN APPRENTISSAGE

QUESTION DE VERIFICATION ET PREMIER SECOURS

N°

EMOTIVITE

F

S

B

CRISPATION

F

S

B

6) PROPOSITION : VOLUME HORAIRE PREVISIONNEL

THEORIE..... PRATIQUE..... PROPOSITION ACCEPTEE OUI/NON

Conduite en véhicule : MANUELLE / AUTOMATIQUE

Fait à JARNY, LE.....

ENSEIGNANT..... N° AUTORISATION D'ENSEIGNER.....	L'ÉLÈVE	Signature parent(s) (pour le candidat mineur)
---	---------	---



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

Après explication des résultats et signature de l'enseignant et de l'élève, un volet est remis à l'élève et un autre est conservé par l'école de conduite.

Enfin l'examen blanc avant l'examen pratique permet d'acter le niveau du futur candidat afin de ne pas le présenter inutilement à l'examen pratique.

Il se déroule sur la même durée que l'épreuve et selon les mêmes modalités soit environ 35 minutes. Les compétences sont détaillées au sein du bilan de compétences :

- L'installation au poste de conduite sur 2 points
- Les vérifications intérieures et extérieures sur 3 points
- La manipulation des commandes et le fonctionnement du véhicule sur 3 points
- La prise d'informations sur 3 points
- La maîtrise de l'allure sur 3 points
- Le respect de la réglementation en vigueur sur 3 points
- Bien communiquer avec les autres usagers sur 3 points
- Se positionner sur la chaussée sur 3 points
- Respecter les espaces de sécurité sur 3 points
- Autonomie et conscience du risque sur 3 points
- Courtoisie au volant et conduite économique sur 2 points bonus



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

2. Une évaluation en situation de conduite

3. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont transmis.

Information du public : Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

CANDIDAT EN SITUATION DE HANDICAP

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques.

Pour les autres cas, nous tenons à votre disposition une liste de partenaires adaptés à accueillir les personnes en situation de handicap.

LES ÉTAPES A SUIVRE :

La visite médicale :

- Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite.

Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé.

La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

L'épreuve du code de la route : Des séances spécifiques peuvent être organisées pour des candidats qui présentent un handicap.

En effet, l'arrêté du 4 août 2014 autorise l'organisation de séances pour passer le code qui ne sont plus forcément collectives mais adaptées au handicap : notamment pour les candidats dyspraxiques, les candidats sourds ou malentendants.

- Des séances spécifiques peuvent être organisées pour les candidats maîtrisant mal la langue française. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur interprète assermenté près d'une cour d'appel
- Des séances spécifiques sont organisées pour les candidats sourds ou malentendants.



Seuls sont admis à se présenter à ces séances les candidats ayant déclaré être atteints d'une des affections du 3.1 de la classe III visées à l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé.

Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète spécialisé en langage des signes, assermenté près d'une cour d'appel ou d'un groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA).

Il est également possible de recourir à un dispositif de communication adapté de son choix, sous réserve que ce dispositif ne contrevienne pas aux dispositions relatives à la confidentialité de l'examen.

- Les candidats dysphasiques et/ou dyslexiques et/ou dyspraxiques peuvent passer l'épreuve théorique générale dans ces séances spécifiques à la condition qu'ils présentent à l'expert leur pièce d'identité accompagnée de l'un des trois documents suivants :

- * Une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie ;

- * Une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination ;

- * Un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximums, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale ;



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

- Des séances d'examen peuvent être organisées spécifiquement pour les candidats présentant un handicap spécifique de l'appareil locomoteur, si leur handicap est de nature à rendre impossible leur participation à une séance traditionnelle Apprendre à conduire avec des aménagements
- Si vous êtes apte : Un certificat d'aptitude vous sera remis. Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin. Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.
- Si vous n'êtes pas apte : Vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel. L'obtention du permis ou du droit à conduire
- Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :
 - Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
 - Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés. L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.
- Dans le cas d'une régularisation du permis : On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap. Cette régularisation vous redonne le droit de conduire. L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

L'acquisition d'un véhicule aménagé :

- Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

Les aides au financement :

- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité.

La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à :

- la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement),
- aux leçons de conduite,
- aux aménagements du véhicule.

- De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités.

-
-



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

le cas où notre auto-école ne peut répondre au handicap de l'élève nous lui indiquerons les établissements spécialisés. Le site de la CEREMH recense des auto-écoles spécialisées par département.



OMEGA PERMIS SASU

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

PROCEDURE EVALUATION CANDIDAT « CPF »

Les titulaires qui souhaitent mobiliser leur Compte personnel de formation (CPF) pour la préparation d'un permis de conduire doivent respecter plusieurs conditions, précisées par le décret n°2024-444 du 17 mai 2024 qui porte application de la loi du 21 juin 2023 visant à faciliter le passage et l'obtention de l'examen du permis de conduire.

Cadre juridique

[La loi du 21 juin 2023](#) a élargi le catalogue de formations pour les permis de conduire éligibles au CPF à l'ensemble des permis de conduire de véhicules terrestres à moteur : les permis moto A1 et A2, le permis aux voitures B1, les permis autorisant les titulaires de permis B à tracter des remorques plus lourdes BE.

Dans le cadre des mesures proposées par le législateur et après consultation des partenaires sociaux, [un décret a été publié le 17 mai 2024](#) pour apporter plusieurs précisions sur la mobilisation de son CPF pour la préparation et le passage du permis de conduire.

La condition relative à l'objet professionnel de la formation a été conservée tout comme l'absence d'une suspension ou d'une interdiction de passer leur permis de conduire.

Le passage d'un permis de conduire en mobilisant son CPF doit se faire dans le cadre de la sécurisation ou du développement du parcours professionnel du titulaire.

Les règles à suivre pour mobiliser son CPF pour le permis de conduire

1. En tant que titulaire d'un CPF, vous pouvez mobiliser vos droits formation pour préparer les épreuves théoriques et pratiques de l'ensemble des permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur, ainsi que l'apprentissage dit anticipé de la conduite.

Attention : les règles encadrant la mobilisation du CPF interdisent aux titulaires de céder leurs droits formation à un tiers. Par exemple, en tant que titulaire, vous ne pourrez pas mobiliser vos droits CPF pour financer la conduite accompagnée de votre enfant.

Dans le cas d'une demande d'inscription d'un [titulaire mineur, les écoles de conduite doivent recueillir l'accord du parent ou du responsable légal, ainsi que plusieurs pièces justificatives.](#)

2. En tant que titulaire d'un CPF, **vous ne pouvez pas** mobiliser vos droits formation pour l'obtention d'un permis de conduire des véhicules terrestres à moteur du groupe léger **si vous disposez déjà d'un permis de conduire en cours de validité** sur le territoire national. Cette règle ne s'applique pas au passage du permis de la catégorie BE.

Ainsi, il est interdit de mobiliser son CPF pour un permis de conduire d'une catégorie A1, A2, B1 ou B lorsqu'on dispose déjà d'un permis de conduire en cours de validité en France.



À noter : les permis de conduire du groupe lourd (bus, transport routier ainsi que les remorques associées) restent éligibles au CPF pour les personnes qui disposent déjà d'un permis de conduire, car ils répondent à un objet professionnel.

Les titulaires déjà détenteur d'un permis de conduire du groupe léger pourront continuer à mobiliser leur CPF pour une préparation à une autre catégorie du groupe léger avec des droits issus de financeurs tiers aux droits CPF.

3. La Caisse des Dépôts met à disposition des écoles de conduite (auto-écoles et moto-écoles) une attestation sur l'honneur à remplir par leur stagiaire, au moment de leur inscription en formation. Le contenu de cette attestation est fixé par les Conditions générales d'utilisation (CGU) de la plateforme Mon Compte Formation.

Les écoles de conduite doivent s'assurer de la bonne complétude de cette attestation et vérifier que le titulaire ne dispose pas d'un permis de conduire en cours de validité sur le territoire national, dans le cas où il s'inscrit à une formation pour un permis de conduire A1, A2, B1 ou B.

En tant que titulaire, vous avez l'obligation de renseigner de manière sincère ou fidèle cette attestation et d'y indiquer votre numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NPEH) si vous en avez un.

Avertissement : Toute altération frauduleuse de la vérité de nature à pouvoir bénéficier d'un droit constitue un faux et un usage de faux au sens de l'article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

La Caisse des Dépôts contrôle les informations relatives à l'existence, à la catégorie et à la validité du permis de conduire au moyen du fichier national des permis de conduire

Rappel des formations éligibles au CPF

Pour rappel et conformément à la loi du 21 juin 2023, les formations suivantes ne sont pas finançables au CPF car elles ne sont pas sanctionnées par des examens :

- les remises à niveau en conduite ;
- les stages de récupération de points ;
- les heures de conduite afin de passer de l'usage de la boîte manuelle à la boîte automatique et inversement également appelée B78 ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou trois-roues motorisé ;
- la formation pour l'obtention du permis A ;
- la formation B96 qui permet de tracter une remorque dont poids total autorisé en charge ou PTAC est supérieur à 750 kg et ne dépasse pas 3,5 tonnes, tandis que la somme des PTAC du véhicule et de la remorque n'excède pas 4,25 tonnes ;
- les heures complémentaires à une préparation qui n'aurait pas été souscrite via Mon Compte Formation.

De plus, les écoles de conduite doivent disposer :

- d'un agrément préfectoral « d'enseignement de la conduite à titre onéreux et la sensibilisation à la sécurité routière » ;
- d'un numéro de déclaration d'activité (N°de DA) ;



- et d'une certification ou attestation qualité.
- du référencement sur le site Mon Compte Formation

Des contrôles des conditions d'éligibilités seront effectués par la Caisse des Dépôts et, en cas de manquement, des sanctions seront prises à l'encontre des titulaires et/ou des écoles de conduite.

La procédure d'inscription et d'évaluation est la suivante :

Tout d'abord, l'évaluation d'entrée en formation permettant notamment de déterminer le nombre d'heures de conduite nécessaires avant la présentation à l'examen pratique du permis de conduire. Celle-ci s'effectue s'obligatoirement en présence d'un enseignant à l'aide d'une fiche d'évaluation.

Pour estimer le coût de votre permis au plus juste, nos compétences et nos outils permettent d'évaluer vos prérequis, votre expérience vécue en tant qu'usager de la route, votre motivation, vos compétences psychomotrices et cognitives.

Cette évaluation, réalisée en présentiel, permet de vous proposer un parcours de formation adapté à vos besoins accompagné d'une proposition chiffrée.

Nous disposons de deux méthodes d'évaluation :

- ➔ Deux méthodes sous la responsabilité d'un enseignant diplômé :
 - En véhicule
 - Sur simulateur (dans nos agences de Jarny et Auboué)
 - La durée de l'évaluation varie entre 45 minutes et une heure.

**OMEGA PERMIS SASU**

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

**Fiche d'évaluation de départ - Exemple élève****① Renseignements d'ordre général**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité : **française**Test de la vue effectué : ☐ Oui ☒ Non

Observations :

② Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite	★	★	★	★	★
Connaissance du véhicule	★	★	★	★	★
Attitude à l'égard de la sécurité	★	★	★	★	★
Habiletés	★	★	★	★	★
Compréhension / Mémoire	★	★	★	★	★
Observation / Perception	★	★	★	★	★
Emotivité	★	★	★	★	★

**③ Volume de formation prévisionnel**

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

Proposition heures pratiques : **33** heuresDate : **18-07-2024**Proposition acceptée : ☐ Oui ☐ NonProposition retenue : **33** heures

Formateur : LANOIR LUCIEN

N° d'autorisation : A2005400110

Cachet de l'auto-école

OMEGA PERMIS

39 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

54800, JARNY

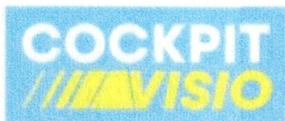
0382206544

Agrément: **E2205400020** - SIRET: **90857480900012**

Signature du formateur

Signature des parents (pour mineurs)

Signature de l'élève



ÉVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATIONS PERMIS B SUR SIMULATEUR COCKPIT VISIO THE GOOD DRIVE

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'évaluer le niveau d'une personne à la conduite d'un véhicule de catégorie B

Être capable de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires

Être capable de répondre à l'obligation réglementaire des articles L213-2 et R213-3 du Code de la Route

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire un véhicule entrant dans la catégorie B (moins de 3,5 T).
- Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :
 - Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation dans le cadre de l'apprentissage anticipé de la conduite,
 - Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle;
 - Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite supervisée
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter

AVERTISSEMENT

- Selon les articles R213-2 et R213-3 du Code de la Route, l'évaluation du niveau du candidat avant l'entrée en formation est obligatoire, tout comme le nombre prévisionnel d'heures de formation devant être précisé dans le contrat

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Délais d'accès à l'évaluation : immédiat à compter de la signature du Contrat sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence et de l'Autorisation d'Enseigner en cours de validité
- Personne en charge des relations avec le stagiaire : Nous contacter

MOYENS D'ÉVALUATION

- Évaluation réalisée en agence sur un simulateur de conduite « The Good Drive »
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires : Nous contacter.



COCKPIT ///VISIO

THÈMES D'ÉVALUATION

- l'expérience de la conduite,
- la connaissance du véhicule,
- l'attitude à l'égard de la conduite et de la sécurité,
- les habiletés,
- la compréhension et la mémoire,
- la perception et l'émotivité.

MODALITES D'ÉVALUATION

- L'évaluation est individuelle, elle s'articule autour de 4 exercices
- 32 questions sur l'expérience de la circulation,
- 6 vidéos de détection des risques, le candidat sera amené à déplacer le curseur pour sélectionner la zone qui présente le plus grand risque,
- Installation au poste de conduite : ordonner les actions pour réaliser une bonne installation,
- 3 trajets à effectuer en suivant les consignes.

SANCTION VISÉE

- Le Bilan d'évaluation restitué à l'élève fait apparaître
- les notes obtenues par critères,
- le score total sur 100 points,
- le nombre d'heures de formation proposé,
- le nom, le numéro de l'autorisation d'enseigner et la signature du formateur,
- Il sera annexé au contrat.

EFFECTIFS

- Une personne par simulateur The Good Drive (évaluation individuelle)

HORAIRES

- Nous contacter.

DURÉE DE LA PRESTATION

- Nous contacter.

TARIFS

- Voir la grille tarifaire de l'auto-école

**OMEGA PERMIS SASU**

39 Avenue de la République

54800 JARNY

Tél. : 03.82.20.65.44

Mail : contact@omega-permis.fr

www.omega-permis.fr

RCS VAL DE BRIEY 908 574 809

Agrément Préfectoral : E2205400020

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART - FICHE ÉLÈVE**1. Renseignements d'ordre général**

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse : Tél. :
Niveau scolaire : Profession : Nationalité :
Acuité visuelle : œil Droit : / 10 œil Gauche : / 10 Correction : oui ☐ non ☐
Incompatibilités : Visite Médicale : oui ☐ non ☐

2. Expérience de la conduite

Permis :	Conduite auto :	Avec qui ?	Où (sauf auto-école) ?	Si pas auto :
B1 ☐	jamais ☐	amis ☐	Ville ☐	vélo ☐
AM ☐	- de 5 h. ☐	parents ☐	route ☐	cyclo ☐
A1 ☐	+ de 5 h. ☐	auto-école ☐	chemin ☐	moto ☐
Date :				autre véhicule ☐

3. Connaissance du véhicule

Direction : non ☐ oui ☐ Embayage : non ☐ oui ☐
Boîte de vitesses : non ☐ oui ☐ Freinage : non ☐ oui ☐

4. Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code ☐
Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face ☐
L'apprentissage est une nécessité : ☐
Réel désir d'apprendre à conduire : ☐

5. Habiletés

	F	S	B
Installation au poste de conduite	☐	☐	☐
Démarrage arrêt	☐	☐	☐
Manipulation du volant	☐	☐	☐

6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	☐	☐	☐
Mémoire	☐	☐	☐

7. Perception

	F	S	B		F	S	B
Trajectoire	☐	☐	☐	Orientation	☐	☐	☐
Observation	☐	☐	☐	F1	☐	☐	☐
				F2	☐	☐	☐
				F3	☐	☐	☐

8. Émotivité

	F	S	B		F	S	B
En général	☐	☐	☐	Crispation	☐	☐	☐

9. Résultat de l'évaluation

	Total +	Total -	résultat final
Total des résultats partiels :			

10. Proposition : volume de formation prévisionnel

	Théorie	Heures	Pratique	Heures
Proposition acceptée : ☐ oui ☐ non	Proposition retenue : théorie		pratique	

Fait à : Le : Nom de l'enseignant : N° d'autorisation d'enseigner :

Signature :

Emplacement :

Elève :

Proposé (pour la mise en œuvre) :



Procédure d'évaluation

CE TEST SE DÉROULE EN SITUATION DE CONDUITE HORS ET EN CIRCULATION À BORD D'UN VÉHICULE-ÉCOLE.

Ce test permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel.

Il pourra être revu à la baisse, par l'implication de l'élève dans la formation, ainsi que par la fréquence des heures. Cette évaluation permettra, en concertation avec l'école de conduite, d'organiser un calendrier de formation.

Elle se décompose en 8 rubriques :

- La première concerne : des renseignements d'ordre général sur l'élève
- La seconde, son expérience de la conduite
- La troisième, sa connaissance du véhicule
- La quatrième, ses attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité
- La cinquième, ses habiletés • La sixième, sa compréhension et sa mémoire
- La septième, sa perception
- La huitième, son émotivité L'évaluation vise à la production d'un résultat codifié à 3 niveaux de performance (faible, satisfaisant, bon) conduisant à 3 tranches de propositions de volumes horaires.

Ce test durera environ 45 minutes. Ce test s'appuie sur les prescriptions du Guide pour la Formation des Automobilistes (GFA)

Détails des compétences évaluées

QUESTIONS

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur :

Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées.

Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française. De plus, ils permettent éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.

CRITÈRES ÉVALUÉS



QUESTIONS

CRITÈRES ÉVALUÉS

EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE

Sur la base d'un questionnaire :

- Permis possédés
- Véhicules conduits
- Zone d'évolution à bord du véhicule
- Temps de pratique en conduite
- Contexte d'accompagnement ou pratique autonome.

CONNAISSANCES THÉORIQUES SUR LE VÉHICULE

Capacité à répondre à un QCM à 3 propositions sur une série de 12 questions déclinées en 4 thèmes techniques : direction, boîte de vitesses, embrayage, freinage.

ATTITUDES À L'ÉGARD DE LA SÉCURITÉ ET À L'ÉGARD DE L'APPRENTISSAGE

Sur la base d'un entretien, hiérarchisation des attitudes à l'égard de la sécurité : limitation aux aspects techniques et réglementaires de la conduite versus adaptation au contexte et partage de l'espace routier.

Sur la base d'un entretien, repérage de la motivation à l'apprentissage de la conduite : par choix et motivation interne versus motivation externe et nécessité.

HABILETÉS (COORDINATION ET SYNCHRONISATION DES GESTES)

Hors circulation :

- Installation au poste de conduite sur un poste de conduite déréglé en autonomie sur invitation du formateur.
- 5 réalisations de « départ arrêt » sur terrain plat à la suite d'une démonstration commentée du formateur.
- Manipulation du volant : après explications sur le fait que le regard précède la trajectoire et l'action sur le volant, l'élève exécute un slalom non matérialisé sans utiliser les pédales.

COMPRÉHENSION ET MÉMORISATION

Compréhension :

Nécessité d'avoir recours à des explications ou démonstrations supplémentaires durant les exercices concernant les habiletés.

Mémorisation :

Capacité à citer dans l'ordre les 5 opérations nécessaires pour démarrer et s'arrêter.

PERCEPTION

En circulation :

À allure normale, en ville sur route, pendant environ 15 à 20 minutes, en doubles commandes (autonomie : volant, clignotants, rétroviseurs), l'élève devra choisir sa direction en fonction de ce que lui impose la signalisation (4 à 5 fois) et en fonction des indications données par les panneaux directionnels (4 à 5 fois).

L'élève est invité à regarder loin devant lui et à faire attention à gauche et à droite, à tenir compte de la signalisation et des autres usagers, à mettre le clignotant si nécessaire, à dire le plus tôt possible ce qui lui semble intéressant pour la conduite.

Compétences évaluées : sens de la trajectoire et du gabarit, capacité d'observation de l'environnement, sens de l'orientation et direction du regard.

ÉMOTIVITÉ

Les réactions émotives sont évaluées pendant toute la durée de l'évaluation.

Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.



Cette évaluation est valable pour les élèves ayant déjà commencées leur formation dans un autre établissement



ment, mais aussi pour les personnes ayant eu une annulation de permis, ainsi que pour les personnes ayant obtenu le permis dans un pays étranger.

NOM : PRENOM : Date Naissance :

ADRESSE : N° DE TELEPHONE

NIVEAU SCOLAIRE / PROFESSION :

CORRECTION VISUEL OUI / NON VISITE MEDICAL OUI/NON INCOMPTABILITE.....

ETG : OUI / NON Date :

Conduite auto : OUI/NON Si oui, combien d'heure Quand ?

Présentation à l'examen du permis : OUI / NON Si OUI, B.....

Motif échec, le cas échéant :

POINTS POSITIF / ACQUIS	POINT A TRAVAILLER / BESOIN EN APPRENTISSAGE

N°

EMOTIVITE	F	S	B	CRISPATION	F	S	B
-----------	---	---	---	------------	---	---	---

THEORIE..... PRATIQUE..... PROPOSITION ACCEPTEE OUI/NON
Conduite en véhicule : MANUELLE / AUTOMATIQUE

Fait à JARNY, LE.....

ENSEIGNANT..... N° AUTORISATION D'ENSEIGNER.....	L'ELEVE	Signature parent(s) (pour le candidat mineur)
---	---------	---

Sur la base d'un questionnaire et d'un échange avec le formateur :

Identité, âge, résidence, niveau scolaire, profession, nationalité, acuité visuelle, correction de la vision, visite médicale, incompatibilités déclarées.

Ces critères n'entraînent pas de chiffrage, mais permettent de donner des orientations au formateur sur les difficultés éventuelles de compréhension de la langue française. De plus, ils permettent éventuellement de dépister des déficiences sensorielles ou motrices et de proposer une visite médicale ou de suggérer un simple appareillage de la vue par exemple.



EXPÉRIENCE DE LA CONDUITE

Sur la base d'un questionnaire :

- Candidat titulaire de l'ETG
- Nombre d'heure déjà effectué
- Nombre de présentation à l'examen pratique (motif de l'échec.

EVALUATION DES ACQUIS PRATIQUE

L'enseignant fera un état des points positif comme négatif de votre formation

Comme à l'examen, une question dite de « VERIFICATION »

ÉMOTIVITÉ

Les réactions émotives sont évaluées pendant toute la durée de l'évaluation.

Elles concernent les réactions générales (paroles et gestes divers) ; et les crispations gestuelles.

A l'issue de cette évaluation, un devis vous sera fourni.

Ce devis vous permettra d'une part vous donner une idée approximative du coût de votre formation, et d'autre part le forfait qu'il faudra choisir sur « moncompteformation.gouv.fr » - **La création de votre identité numérique + sera IMPERATIVE.**

Dans tout les cas, nous vous fournirons l'attestation sur l'honneur à compléter avant d'entrée en formation :

**Attestation sur l'honneur
pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire »**

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route :

- ☐ S
- ☐ C1
- ☐ C
- ☐ D1
- ☐ D
- ☐ C1E
- ☐ CE
- ☐ D1E
- ☐ DE

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- 1° que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- 2° que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction d'un des deux cas dont vous relevez :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.
Dans ce cas, lequel ?

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car :

- ☐ Il facilitera votre recherche d'emploi
- ☐ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- ☐ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- ☐ Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

p. 1 / 2

Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que :

L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en dehors de celle-ci.

L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.
Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, assurez la préparation de celui-ci pour être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné(e) M/ Mme

domicilié(e) à

certifié sur l'honneur :

L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

A

Le

Signature :

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Préfecture des Dépts.

p. 2 / 2



Attestation sur l'honneur - Permis de Conduire

Une gestion



Attestation sur l'honneur - Permis de Conduire

Une gestion



Information du public : Le procédé de positionnement est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire »

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route :

- ☐ B
- ☐ C1
- ☐ C
- ☐ D1
- ☐ D
- ☐ C1E
- ☐ CE
- ☐ D1E
- ☐ DE

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

1° que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction d'un des deux cas dont vous relevez :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Dans ce cas, lequel ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car :

- ☐ Il facilitera votre recherche d'emploi
- ☐ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
- ☐ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
- ☐ Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

.....

p. 1 / 2

Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que :

L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci.

L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.

Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné M/ Mme

.....
domicilié(e) à
.....
.....

certifie sur l'honneur :

L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

A

Le

Signature :

L'attestation doit être conservée par l'organisme de formation. Elle peut être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.

p. 2 / 2